



Ordre du jour du Conseil communal du 23 septembre 2013

SEANCE PUBLIQUE

Remise de la médaille de Lauréat du travail

1. APPROBATION

1.1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 août 2013

2. INFORMATION

2.1 SPW- Modification budgétaire n°1 ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2013 – Approbation par la tutelle.

2.2 Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Mignault – Compte 2012 – Modification et approbation par la tutelle.

2.3 Fabrique d'Eglise Saint-Nicolas du Roeux – Compte 2012 – Approbation par la tutelle

2.4 Délégation de signature donnée par le Directeur général à la Chef de division

3. FINANCES

3.1 Règlements redevances 2014-2019

- Redevance concession de sépulture et fourniture de columbarium.
- Redevance cuves pour caveaux.
- Redevance sur la fourniture et la pose d'encadrements pour parcelles concédées.
- Redevance exhumations.
- Redevance location caveaux d'attente.
- Redevance occupation domaine public.
- Redevance occupation domaine public lors du placement de terrasses, tables et chaises.
- Redevance occupation marché public.
- Redevance sur les demandes d'autorisation d'activités en application du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement.
- Redevance sur les demandes de documents et prestations urbanistiques.
- Redevance séjour à la morgue ou au dépôt mortuaire.

3.2 Règlements Tarifs 2014-2019

- Tarif sur l'inscription des lecteurs à la bibliothèque, les prêts de livres et la délivrance de photocopies.
- Tarif location chalets à l'occasion du marché de Noël.
- Tarif location des salles communales.
- Tarif publicité bulletin communal.
- Tarif taxi social.
- Tarif relatif aux visites de lieux organisées par l'Office du Tourisme.

3.3 Règlements taxes 2014-2019

- Taxe additionnelle IPP.
- Taxe agences bancaires.
- Taxe centimes additionnels au PI.
- Taxe commerces de nuit.
- Taxe dancings.
- Taxe de séjour.
- Taxe dépôt mitraille et véhicules usagés.
- Taxe sur la distribution d'écrits publicitaires non adressés – folders.
- Taxe documents administratifs.
- Taxe écrits publicitaires.
- Taxe sur l'évacuation des eaux usées et pluviales
- Taxe enseignes et publicités assimilées.
- Taxe éoliennes.
- Taxe établissements dangereux, insalubres et incommodes ainsi que ceux visés par le permis d'environnement.
- Taxe exploitation de service de taxis.
- Taxe force motrice.
- Taxe frites fêtes foraines et commerces de frites installés à l'occasion des fêtes foraines.
- Taxe immeubles inoccupés.
- Taxe inhumations, dispersion cendres, mise en columbariums.
- Taxe panneaux directionnels.
- Taxe panneaux publicitaires fixes.
- Taxe parcelles non bâties.
- Taxe sur les mâts et pylônes gsm et autres.
- Taxe secondes résidences.
- Taxe sur les commerces de frites hors fêtes foraines.
- Taxe véhicules isolés abandonnés.
- Taxe l'enlèvement des versages sauvages.
- Taxe pour le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments, sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique.

3.4 Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Ville-sur-Haine – Budget 2014.

3.5 Fabrique d'Eglise Saint-Géry de Thieu – Budget 2014.

3.6 Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Mignault – Budget 2014.

3.7 Fabrique d'Eglise Saint-Léger de Gottignies – Budget 2014.

3.8 Fabrique d'Eglise Saint-Nicolas du Roeulx – Budget 2014.

3.9 Marchés de fournitures :

- Achat de matériel pour illuminations.
- Achat de matériel de projection.

4. DIVERS

4.1 Déclaration de politique communale de logement.

4.2 Cimetière du Roeulx : Parcelles non concédées venues à échéance (deuxième phase).

4.3 Désignation de E. Ottaviani comme représentante de la Ville à l'AG de Centr'habitat.

5. POINT DEPOSE PAR LES CONSEILLERS DU GROUPE ALTERNATIVE

5.1 Rétablissement des avantages sociaux aux écoles de l'entité

6. HUIS-CLOS

6.1 Personnel communal

- Mise en disponibilité pour congé maladie de deux agents communaux.
- Nomination à titre définitif d'un agent communal.

6.2 Enseignement

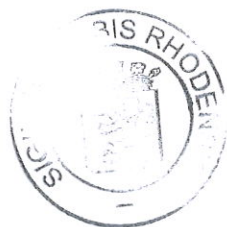
- Désignation d'une maîtresse spéciale de néerlandais pour l'année scolaire 2013-2014.
- Désignation à titre intérimaire d'une institutrice en remplacement d'un titulaire en maladie à partir du 05/09/2013.
- Désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique à raison de 4P/semaine du 01/09/13 au 30/09/13.
- Désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique à raison de 4P/semaine du 01/09/13 au 30/09/13.

Par le collège,

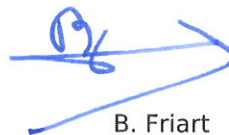
Le Directeur Général,



F. Petre



Le Bourgmestre,



B. Friart